



RAPPORT FINANCIER

2017

1958 > 2018

Association Départementale
des Francas du Gard
L'AKis - 3^e étage
165 rue Philippe Maupas
30900 Nîmes
www.francas30.org

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR HUGUES CLARET

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

À VAUVERT, LE 19 JUIN 2018

LES FRANCAS DU GARD 

FRANCASDUGARD 

L'association départementale des Francas du Gard est membre de la Fédération Nationale des Francas, de la Fédération Nationale Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles. Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public.

RAPPORT FINANCIER

PRESENTÉ PAR

Hugues CLARET, Trésorier

COMPTE DE RESULTAT

En 2017, le compte de résultat présente un résultat négatif de 172 896 € (soit 4.73 % de nos charges), pour un total de produits de 3 575 680 €, et un total de charges de 3 659 133 €.

Notre résultat d'exploitation (différence entre produits et charges d'exploitation) est donc déficitaire pour la première fois depuis 2009 ; il l'est pour 2017 à hauteur de 83 453 € (2.28 % de nos charges).

Nos produits diminuent de 0.87 % tandis que nos charges augmentent de 3.42 % par rapport à 2016.

Cette diminution des produits est liée, pour une petite partie, au gel des emplois aidés à compter de l'été 2017 mais aussi et surtout au choix opéré par certaines collectivités partenaires de revenir à 4 jours d'école par semaine comme le gouvernement leur en a laissé la possibilité par voie dérogatoire par un décret de juin 2017. Cette décision a conduit à l'arrêt des activités périscolaires, dites TAP, au mois de septembre 2017 sur les territoires d'Alès Agglomération, du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, de Domessargues, de Lédenon et de Saint Laurent des Arbres. Cette décision a conduit à la perte des subventions octroyées par ces collectivités (à l'exception de Leins Gardonnenque et de la commune de Domessargues qui ont maintenu leurs engagements signés jusqu'au 31 décembre 2017) dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités. Elle a également conduit à la perte des versements du fonds de soutien pour les activités périscolaires, perçus par les collectivités et reversés aux Francas dans le cadre de cette mise en œuvre, des prestations de services de la

caisse d'allocation familiale et parfois des participations familiales perçues. Cette diminution des produits est également liée au transfert vers l'Agglomération du Gard Rhodanien des activités jeunesse et extrascolaire de la Commune de Saint Laurent des Arbres au cours du premier semestre de l'année.

Les charges augmentent quant à elles pour plusieurs raisons principales. D'une part, nous avons dû poursuivre nos engagements auprès de certains salariés, jusque-là en contrats aidés, ce qui a conduit à une augmentation des charges patronales pour ces salariés. Nous avons, d'autre part, assuré notre fonction employeur en respectant les délais légaux dans l'organisation d'un plan de sauvegarde de l'emploi (dès juin 2017) en continuant à salarier les animateurs dédiés aux « TAP » jusqu'à minima décembre 2017, et ce, malgré l'arrêt de certains conventionnements. Dans le cadre de ce plan de sauvegarde de l'emploi, nous nous sommes dotés d'un accompagnement juridique nécessaire mais qui a, logiquement, porté un coût conséquent.

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 575 680 € contre 3 606 930 € en 2016 soit une diminution de 30 710 € ou 0.87%.

Le chapitre 'Vente de marchandises', d'un montant de 849 €, correspond aux ventes de fichiers d'activités des Francas et à la vente des abonnements au magazine Camaraderie.

Le chapitre 'Prestations de services' affiche une hausse de 18 996 € pour atteindre 1 129 281 €. Elles augmentent sur les lignes suivantes :

> + 7 626 € de prestations de service ordinaire de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette augmentation, en

trompe l'œil, est liée à l'accroissement de notre activité, notamment à la Calmette périscolaire et extrascolaire, à Comps et à Poulx avec la restauration scolaire sur une année pleine ou à Méjannes le Clap. Cette hausse aurait été plus importante et significative si l'activité « TAP » ou Saint Laurent des Arbres extrascolaire était restée à l'identique de septembre à décembre 2017.

> + 2441 € de prestations de la MSA.

> Les autres produits affichent une hausse de 96 283 €. Ces autres produits regroupent également des remboursements Uniformation (90 033 €, soit + 40 971 €), des autres produits d'activités annexes pour 8 570 € (autofinancements séjours de jeunes, locations de minibus de notre parc roulant, interventions dans les collèges...) et des autres remboursements pour 42 975.43 € (remboursement d'assurance, remboursement d'associations partenaires dans le cadre de séjours mutualisés, remboursement de territoires pour l'intervention d'associations conventionnées dans le cadre des TAP, remboursements de transport en bus mutualisés). Ces autres remboursements comptabilisent également d'autres remboursements internes pour 22 588.75 € (déplacements réalisés pour le compte de l'Union régionale ou la Fédération nationale).

A l'inverse, les lignes suivantes affichent une diminution :

> - 87 354 € de participations des familles. Cette diminution s'explique de deux manières :

- Transfert en 'autres produits' des participations liées aux stages BAFA pour un montant de 37 436 € ;

- Diminution liée au transfert de Saint Laurent des Arbres à compter de l'été 2017, à la fermeture sur une année pleine de l'espace jeunes de Roquemaure et à l'arrêt des TAP sur certains territoires sur lesquels ces activités étaient payantes.

Le chapitre 'Subventions d'exploitation' est de 2 272 873 € et diminue de 98 151 € en 2017 soit 4.14 % :

> Les subventions de la CAF diminuent de 15 510 €. Elles concernent la contribution au financement du secrétariat et de l'animation du comité de pilotage des CLAS, une subvention d'investissement pour l'équipement du nouveau studio de Radio Sommières et pour l'acquisition de matériel de lecture et d'écriture et les subventions liées à l'appel à projet « fonds publics et territoires » qui a financé deux actions à l'échelon départemental : pour la mise en place de l'action « la place des parents dans les centres de loisirs » et la généralisation de la démarche écocentre de loisirs.

> Les subventions du Ministère de la Culture et de la Communication sont, quant à elles, en augmentation de 8 439 €. Cependant, il convient de préciser que nous avons perçu en 2015 un acompte de 12 000 €, pour la subvention sélective liée à Radio Sommières, affecté en 2016 par un engagement à réaliser. En 2017, la subvention, liée à l'exercice 2016, a été perçue en un seul versement.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a versé 20 000 € de subvention en 2017, soit 4000 € de moins qu'en 2016 :

- 6 000 € pour l'animation et le secrétariat du comité de pilotage des CLAS (-2000 €),
- 3 500 € pour la formation continue dans le cadre du GAD-PEDT,
- 2 000 € dans la cadre de l'appel à projets concernant les publics adolescents,
- 3 000 € dans le cadre de la démarche écocentre de loisirs,
- 2 000 € pour Radio Sommières,
- 1 500 € pour Agis pour tes Droits,
- 2 000 € dans le cadre de l'accompagnement à la démarche de PEDT.

Concernant les aides à l'emploi versées par l'ASP, le montant est en hausse de 37 680 € pour passer de 242 608.20 € en 2016 à 281 288.12 € en 2017, soit une hausse de 15.53 %. On y retrouve les aides à l'emploi dans le cadre des CAE/CUI et des emplois d'avenir, attribuées par l'État, mais aussi les primes à l'embauche aux PME/PMI. Ce dispositif a pris fin le 30 juin 2017...

Cette implication de l'association en faveur des emplois d'avenir traduit la volonté de l'association d'être partie prenante de la construction et de la mise en place d'une politique globale pour la jeunesse en favorisant leur insertion par l'emploi.

La volonté pour l'association reste de développer l'emploi durable, malgré le contexte, en favorisant la pérennisation des postes ou le développement de l'employabilité des personnels, notamment par la formation et l'expérience acquise.

La subvention annuelle du Département du Gard est de 93 250 € dont 35 000 € au titre de l'aide à la structure (- 5000 €) et 52 000 € (+ 700 €) au titre du financement des actions de l'association départementale. On notera le maintien en 2017 de la subvention de fonctionnement, même si celle-ci diminue, après une augmentation de 17 000 € en 2014, et qui constitue pour l'association une reconnaissance du travail effectué en faveur des politiques enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire départemental. 6 250 € sont également attribués au titre d'un poste FONJEP et 15 000 € pour le secrétariat et l'animation du comité de pilotage du CLAS.

Le chapitre 'Prestations conventionnées territoires', de 1 768 722.53 €, fusionné dans les subventions d'exploitation, diminue quant à lui de 110 187 € entre 2016 et 2017. Le développement de l'activité à La Calmette ou à Méjannes le Clap, en année pleine, et la reprise de la gestion de la restauration scolaire à Poulx à la rentrée ne viennent pas compenser la perte de l'activité sur le territoire de Saint Laurent des Arbres ou la fin de la gestion des TAP sur les territoires de Alès Agglomération ou de Lédénon.

Le chapitre 'Produits divers' fait quant à lui apparaître une augmentation de 65 900 € pour atteindre 111 588 €. Ce chapitre concerne notamment les cotisations des adhérents individuels et collectifs pour 13 071.64 € et les quote-part de subventions d'investissement.

Ces produits comprennent également, à compter de 2017, pour mise en conformité avec l'analytique fédéral, les participations familles liées aux stages BAFA pour 37 436 € et les prestations facturées à l'Union régionale pour la structure d'hébergement l'Amorié à Thoiras pour 12 247 €.

Les 'Reprises sur provisions', d'un montant de 1 150 €, correspondent à la reprise d'une provision effectuée pour client douteux suite au paiement partiel du client dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Le reste du montant a été inscrit dans les charges.

Le report des ressources non utilisées sur l'exercice antérieur de 59 940 € correspond à 18 000 € pour le financement par la DDCS, le Département et la Caf du Gard du secrétariat et du comité de pilotage des CLAS pour le 1er semestre 2017, à 33 000 € pour les TAP de Leins Gardonnenque, à 1095 € pour ceux de Lédénon et à 1741.31 € pour les TAP d'Alès Agglomération. Il concerne également 3027.25 € pour l'Amorié dans le cadre des travaux de rénovation entamés en 2017.

Nos produits proviennent essentiellement des collectivités territoriales conventionnées. Le pourcentage de ces produits représente 42.49 % du montant total des produits contre 52.09 % en 2016, 54.74 % en 2015 et 55.59 % en 2014. Cette part, même si elle reste importante, a tendance à diminuer.

Les charges d'exploitation

Les charges s'élèvent à 3 659 133 € contre 3 537 984 € en 2016 soit une hausse de 121 149 € due essentiellement à une augmentation des achats, des salaires et charges sociales, des autres charges de gestion courante et des dotations aux provisions. On notera à l'inverse une diminution des dotations aux amortissements et des engagements à réaliser.

Les 'Autres achats et charges externes' sont en augmentation de 38 065 € soit 3.58 %.

Parmi les lignes qui ont augmenté, nous pouvons noter :

> L'achat de 'matériel informatique' (+ 2566 €, soit 57.28 %), notamment en lien avec l'installation de la webradio nationale des Francas à Sommières.

L'achat a été supporté par l'association qui a été intégralement remboursée par la Fédération nationale des Francas.

- > L'augmentation des 'repas et denrées alimentaires' (+ 15 158 €, soit 11.84 %) en centres de loisirs compte tenu de l'ouverture en année pleine des centres de loisirs extrascolaires de Méjannes le Clap et de La Calmette.
- > L'augmentation des carburants (+ 2334 € soit 21.30 %).
- > L'augmentation des 'hébergements en pension complète' compte tenu du développement des séjours skis mutualisés (+ 15 998 €, soit 13.78 %).
- > L'augmentation des lignes 'entretiens des véhicules' (+ 3061 €, soit 34.66 %) compte tenu du vieillissement de notre parc véhicule.
- > L'augmentation de la ligne 'achats de spectacles' (+ 11 851 €, soit 190.51 %) par l'organisation du festival 1-2-3 Soleil.
- > L'augmentation de la ligne 'honoraires' (+ 17 283 €, soit 116.9 %) compte tenu de l'accompagnement juridique sur le plan de sauvegarde de l'emploi.

Les 'Salaires et charges sociales', représentent 2 309 524 € en 2017 contre 2 192 619 € en 2016 soit une augmentation de 5.33 %. Elle s'explique :

- Par le glissement vieillesse technicité (déroulement de carrière et ancienneté),
- Par l'embauche au siège social d'un assistant relations publiques sous contrat de professionnalisation,
- Par l'embauche de personnels de direction et d'animation sur le territoire de La Calmette

De plus, les salariés affectés aux TAP sont restés dans les effectifs jusqu'au 31 décembre 2017, le temps de la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi dans les délais inscrits par la loi. La fin de la gestion des « TAP » sur certain territoire n'a donc pas conduit à une diminution des charges de personnel.

Les 'Frais de personnels' (salaires et charges sociales) représentent 63.12 % du montant total de nos charges.

Les 'Dotations aux amortissements' passent de 50 195 € en 2016 à 49 444 € en 2017 : elles sont donc en diminution de 751 €. Ces dotations recouvrent notamment l'amortissement des locaux dédiés au siège social de l'association départementale et à son aménagement, en passant par le mobilier, les frais d'agence et les frais de notaire. Ces dotations concernent également des logiciels de gestion de centres de loisirs sur les territoires en convention, l'amortissement de notre parc véhicule, le renouvellement de notre parc informatique, l'amortissement de matériel pédagogique et du matériel de studio à Radio Sommières.

Les 'Dotations aux provisions' concernent des provisions retraites et des provisions pour risques pour 41 543 € :

- 15 389 € pour les provisions retraite,
- 26 154 € pour une provision pour créances douteuses.

Cette dernière provision sert à envisager le risque sur les participations familles 2017 non perçues au 31 décembre 2017.

Les 'Engagements à réaliser sur ressources affectées' correspondent à la proratisation de notre action dans le cadre de l'animation et du secrétariat des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, se déroulant en année scolaire, pour la période de janvier à juin 2018 (18 000 €).

Les produits et charges exceptionnels

Les 'Produits financiers' sont en diminution. Ils sont de 213 € en 2017 contre 421 € en 2016. Cela s'explique par une diminution de notre trésorerie et de nos placements, ce qui engendre une diminution des intérêts.

Les 'Charges financières' sont de 13 560 € (+ 4 800 €) et correspondent aux intérêts des prêts relatifs à l'acquisition de notre siège social, de son mobilier et de son aménagement pour 8097.61 € et aux intérêts bancaires sur découverts de 5 462.12 €.

Les 'Produits exceptionnels sur opérations de gestion' sont de 30 661 € en 2017 contre 65 608 € en 2016. Ils correspondent à des régularisations en notre faveur de la part de la CAF (12 577.27 €) pour la prestation de

service ordinaire, de l'ASP (1017.83 €), à la régularisation de factures pour 2037.05 €, à la régularisation de chèques pour 199.51 €.

Ils correspondent également à un remboursement d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale (108.21 €), de chèques emploi service universels (252.90 €), à des remboursements de notre assurance (1147.32 €) et à une régularisation de notre caisse de retraite complémentaire (8788.17 €).

Les 'Charges exceptionnelles' sont en augmentation de 66 955 € pour atteindre 106 762 €.

> L'augmentation des 'charges exceptionnelles sur opérations de gestion' est de 33 998.40 €. Ces charges s'expliquent notamment par des factures fournisseurs 2016 parvenues en 2017 (5 482.49 €) ou à des régularisations de prestations de service de la CAF (pour 3 528.07 €). Elles s'expliquent également par des régularisations à l'URSSAF suite à un contrôle (16 463 €) ou à une régularisation liée à l'exercice 2015 de 23 874.50 € et à une régularisation auprès d'Uniformation de 1110.72 €.

> Les 'dotations aux provisions' sont de 52 000 € :

- 42 000 € au titre du risque de ne pas percevoir la subvention d'exploitation 2017 du FSER pour Radio Sommières ;
- 10 000 € au titre des frais de représentation en justice dans le cadre de l'affaire qui oppose les anciennes salariées de Saint Laurent des Arbres et la commune et relative au transfert de leur contrat de travail.

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Au passif, les fonds propres s'élèveront, si l'Assemblée Générale approuve les comptes et l'affectation du résultat à 416 609 € (affectation du résultat de - 172 896 € et des subventions d'équipement pour 12 795 €)

'L'Actif immobilisé' diminue de 3 737 €. Cette diminution s'explique par :

- la diminution des 'constructions et agencements' pour 18 937 € ;
- la diminution des 'logiciels informatiques' pour 770 €.

Dans le même temps, les lignes 'matériel d'activités', 'autres immobilisations corporelles' augmentent de 7 732 € suite à des acquisitions en cours d'année, notamment pour l'équipement du nouveau studio de Radio Sommières et pour du matériel informatique (onduleurs notamment).

Le poste 'Autres prêts et titres immobilisés', en hausse de 8 238 €, correspond au prêt à long terme du 1% Logement et aux placements nantis dans le cadre des prêts auprès de notre établissement bancaire.

L'Actif circulant est en augmentation de 62 650 € par rapport à 2016. Cela s'explique notamment par :

- l'augmentation de 50 701 € du compte 'usagers' ;
- l'augmentation de 82 521 € du compte 'subventions à recevoir'.

Le compte 'Usagers' s'élève à 596 058 €. Ce poste représente des financements qui proviennent essentiellement de collectivités territoriales et de prestations de la C.A.F. et sont de ce fait assurés. Il marque cependant l'importance des créances à recevoir des territoires conventionnés au 31 décembre 2017.

Le compte 'Subventions à recevoir' s'élève à 134 759 €. Ce poste représente des subventions qui proviennent essentiellement de collectivités territoriales et de la C.A.F.

Les 'Autres créances' représentent 255 552 €. Elles comptent notamment des indemnités journalières de la Sécurité Sociale à recevoir, des prestations de service de la CAF (97 061.33 €) et de la MSA (3 739.61 €), des remboursements Uniformation (73 097.97 €), des remboursements ASP (21 093.80 €).

Nos 'Disponibilités' continuent à diminuer de 32 419 €, pour atteindre 39 803 €, et nos 'Valeurs mobilières' de placement restent stables.

Notre fonds de roulement (disponibilités financières dont nous disposons pour régler nos dépenses) est de 588 586 € et représente 59 jours de fonctionnement. Les ressources stables de l'association nous permettent donc

de couvrir nos besoins d'investissement à long terme.

Or, avec 59 jours d'exploitation, notre situation est correcte, sans toutefois être « saine » : en moyenne, on considère une situation comme saine quand le montant du fonds de roulement est égal ou supérieur à trois mois de fonctionnement. Il convient de rappeler et de confirmer que le volume de trésorerie dont nous disposons est essentiel au bon fonctionnement de notre association, compte tenu de la nature de nos charges, salaires pour une large part.

Au Passif, l'affectation du résultat de l'exercice ferait diminuer notre 'Fonds associatif'.

Nos 'Provisions pour charges' augmentent de 25 390 €, correspondant aux engagements de retraite du personnel.

La provision pour départs à la retraite est de 250 093 €.

Nos 'Provisions pour risques' augmentent de 42 000 €.

Nos 'Fonds dédiés' sont de 34 076.57 €.

LE RESULTAT

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 83 453 € en 2017 alors qu'il était excédentaire de 68 946 € en 2016.

Le résultat de l'exercice 2017, de - 172 896 € en 2017 contre 86 408 € en 2016, est donc lié à un déficit d'exploitation de 83 453 € (2.28 % du total de nos charges d'exploitation) duquel se déduit un résultat financier déficitaire de 13 347 € et duquel se soustrait également un résultat exceptionnel déficitaire de 76 096 €.

SUR LES COMPTES ANALYTIQUES

Ils sont présentés en sept grands secteurs :

- **Fonctionnement général** : Ensemble des charges et produits concernant le fonctionnement général de l'association et qui ne peuvent être imputées directement à une section d'activités. On y retrouve généralement les frais du siège, photocopies, affranchissement, téléphone, frais de réunion et de déplacement des instances, de la direction, les frais liés au parc roulant, les personnels administratifs et tout personnel dont le poste ne peut être réparti et affecté à des sections d'activités particulières a priori.

Du côté des produits, on retrouve entre autres les subventions de fonctionnement non liées à des projets spécifiques ainsi que les produits des adhésions individuelles et collectives. On retrouve également en produit les charges de structures affectées aux territoires.

Le secteur fonctionnement général est déficitaire de 98 438.10 € alors qu'il était excédentaire en 2016 de 31 196.34 €. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des charges de structures, compte tenu de la fin des activités en cours d'année 2017.

Ce secteur compte également les instances statutaires (- 17 011.86 €) et le parc de véhicules (- 18 249.02 €).

- **Activités pour le compte du regroupement des AD** : Cette section regroupe essentiellement la formation habilitée qui transite par les AD et à la marge quelques autres actions réalisées pour le compte de l'Union Régionale (interventions BPJEPS et DEJEPS par exemple).

Ce secteur est excédentaire en 2017 de 2 547.49 €.

La charge portée par l'association départementale dans le cadre de la formation habilitée, non compensée, apparaît dans le fonctionnement général. En effet, les inscriptions sont prises à l'association départementale et l'intégralité des prix des stages BAFA et BAFD est reversée à l'Union Régionale, organisatrice des sessions de formation. Bien conscients de l'utilité de procéder aux inscriptions au plus près des stagiaires, par ailleurs adhérents de notre Mouvement, ce procédé porte un coût à l'association correspondant à une part du temps de travail de secrétariat.

- **Animation départementale** : Activités liées au projet des Francas et à l'initiative de l'association départementale en direction des

adhérents collectifs et individuels. Cette section compte Radio Sommières, les opérations départementales telles que la démarche écocentre de loisirs ou la place des parents dans les centres de loisirs, les séjours mutualisés. En produits, on retrouve les produits propres à ces opérations et notamment la subvention sur projets du Département du Gard. En charges, on retrouve les charges de personnel de l'animateur départemental et de l'équipe de Radio Sommières.

Ce secteur est déficitaire en 2017 de 88 668.09 € contre un déficit en 2016 de 2 505.81 €. Cette hausse du déficit s'explique notamment par le résultat déficitaire en analytique pour Radio Sommières de 49 904 €.

- **Coopération** : Activités liées à la coopération avec les autres niveaux de notre fédération. Ce secteur est excédentaire en 2017 de 1180.92 €.

- **Études et conseils** : Montant des charges et sommes perçues au titre d'une facturation de prestations, d'une subvention ou au titre d'une convention dite "d'accompagnement". N'apparaissent ici que les activités à durée limitée.

Ce secteur représente un excédent de 22 672.08 € en 2017.

Ce dernier s'explique par la mise en œuvre de la formation continue et de l'animation et du secrétariat du comité de pilotages des CLAS.

- **Gestion, accompagnement et formation sous conventions d'objectifs** : Total des produits et des charges liées à la gestion, la coordination d'activités ou à l'accompagnement hors marchés publics et DSP.

Ce secteur est excédentaire de 28 626.55 € en 2017.

Des conventionnements sont déficitaires. Les 4 premiers sont liés directement ou indirectement à la fin de la gestion des TAP :

- Lédénon de 1450.18 €
- Les TAP à Alès Agglomération de 9410.12 €
- Les TAP de Leins Gardonnenque de 12 456.72 €
- La ludothèque La Roulotte de 3 942 €
- Roquemaure de 5 999.38 €

- Le centre de loisirs des 4 Moulins de 3 597.78 €
- Le centre de loisirs de St Côte de 4 226 €
- L'Amorié de 42 466.66 €

Le centre d'hébergement l'Amorié à Thoiras (Hameau de Pallières) a, quant à lui, un exercice déficitaire de 42 466.66 €. Il est notamment lié à certaines dépenses supérieures au prévisionnel et à un nombre de nuitées inférieures au prévisionnel.

Nous savions, en acceptant la reprise en gestion de l'Amorié, que nous ne parviendrions pas à l'équilibre budgétaire dès les premières années. Il est cependant nécessaire de mettre en œuvre les réponses techniques, économiques et organisationnelles nécessaires pour que s'amenuise progressivement ce déficit à l'horizon 2018 et ce, pour pérenniser et développer un projet d'éducation populaire sur ce centre d'hébergement.

- **Gestion, accompagnement et formation sous marchés** : Total des produits et des charges liées à la gestion, la coordination d'activités dans le cadre de marchés. Ce secteur est déficitaire de 40 622.26 €

Quatre territoires dans le cadre de marché public ou d'une délégation de service public sont déficitaires :

- le centre de loisirs de Bernis pour un montant de 24 699.67 €,
- le centre de loisirs de Poulx pour un montant de 6 035.31€,
- le centre de loisirs de Saint Laurent des Arbres, pour un montant de 35 783.50€.

Ces situations, ainsi que celle de Roquemaure, nous conduisent donc à rappeler la nécessité de veiller, sur l'ensemble des territoires, à l'engagement des dépenses et au suivi des recettes en lien avec les présences effectives.

La situation de Saint Laurent des Arbres est liée au transfert qui s'est opéré en cours d'année 2017 venant ainsi déstabiliser l'économie du marché globalisé et non allotis.